

DOCUMENT FINAL

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 28 août 2008.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-huitième jour du mois d'août de l'an deux mille huit, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 17 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents les conseillers : Mélanie Boissonneault,
Christian Laroche,
Rosaire Simoneau,
Paulin Nappert,

Étaient absents les conseillers : Patrice Cossette,
Yves Chassé,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-08-398

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

2008-08-399

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-2008-1 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-2008 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 8 000 000, \$ INCLUANT LES FRAIS INCIDENTS ET LES TAXES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE DE FILTRATION SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance spéciale du 27 août 2008;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 25 août 2008;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Harold Guay, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1414-2008-1 intitulé «règlement modifiant le règlement numéro 1414-2008 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 8 000 000, \$ incluant les frais incidents et les taxes pour les travaux de construction d'une nouvelle usine de filtration sur la rivière Chaudière», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2008-08-400

RÉSOLUTION FIXANT UNE JOURNÉE D'ENREGISTREMENT POUR LES PERSONNES HABLES À VOTER SUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-2008-1 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-2008 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 8 000 000, \$ INCLUANT LES FRAIS INCIDENTS ET LES TAXES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE DE FILTRATION SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil fixe le 4 septembre 2008 de neuf à dix-neuf heures comme date et heure de la journée d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1414-2008-1 et que le résultat de la consultation sera donné le 4 septembre 2008 à 19 h 00 et qu'en conséquence la greffière donne les avis requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune question n'est posée.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 17 h 05.

Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Harold Guay,
Maire.
